

Le guide du Stagiaire

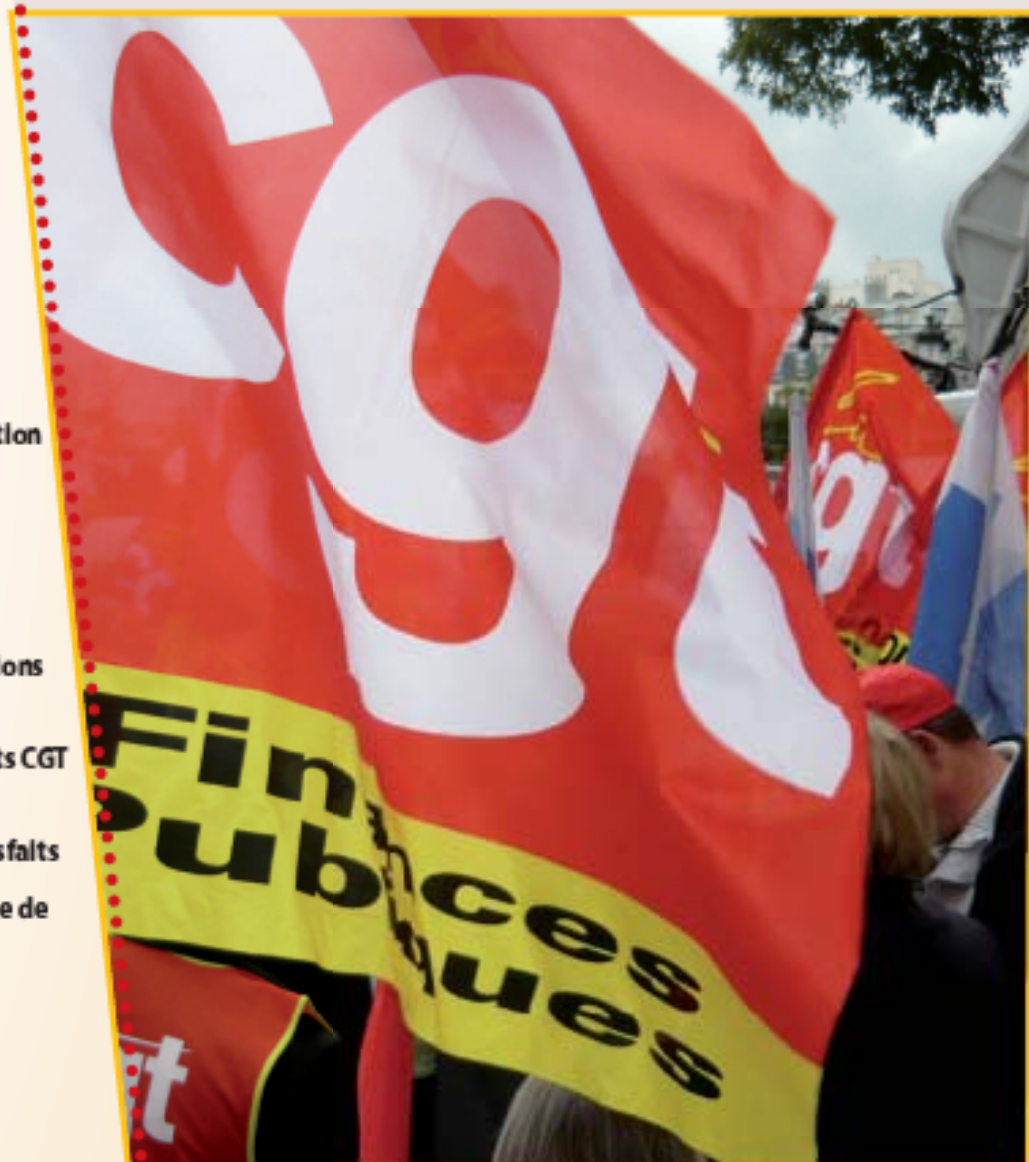
CGT Stagiaires de l'ENFiP

Spécial 1^{ères} affectations

Contrôleurs - stagiaires 2013 / 2014

SOMMAIRE

- 2 Edito
- 3 Evolution des règles de gestion
- 4 Les modalités d'affectation
- 6 Les termes à connaître
- 7 La rédaction des voeux
- 8/9 Carte de France des mutations
2013 des contrôleurs
- 10/11 Liste des correspondants CGT
dans les directions
- 12 Déclaration des agents satisfaits
- 13 Les dates à connaître / L'aide de
la CGT
- 14 Bulletin d'adhésion
- 15 Nos publications



Edito

Vous rentrez dans le "long" processus qui vous amènera à votre titularisation et votre premier poste en octobre 2014 : rédaction des demandes de premières affectations, publication du projet, réunion des CAP nationales, affectations (précédées de votre stage de 4 mois + 1 mois).

La qualité de rédaction des demandes de première affectation est primordiale pour avoir les meilleures chances d'obtenir satisfaction.

C'est pourquoi nous vous proposons ce guide pratique, destiné à vous apporter les renseignements essentiels dont vous aurez besoin pour rédiger au mieux votre demande.

Ces conseils pratiques ne dispensent pas de lire attentivement le "guide sur les premières affectations" distribué et commenté à l'ENFIP par le "bureau RH 2A" de la DGFIP. Cette publication syndicale n'a pour but que de pointer les points qui nous paraissent essentiels. Nous vous renverrons d'ailleurs aux pages précises du guide DG sur chaque sujet.

Ces conseils écrits ne dispensent surtout pas du contact avec les militants expérimentés et les élus de la CGT.

Durant toute la période de rédaction de votre demande, vous recevrez de nombreuses informations et aides :

- ✓ réunion explicative organisée à l'ENFIP par la DGFIP ;
- ✓ HMI spéciale de 2 h (mardi 7 janvier à Noisy et le mercredi 8 janvier à Lyon) où des élus de la CGT en CAP Nationale vous apporteront les précisions indispensables sur la rédaction des vœux, les affectations, le rôle et le fonctionnement des CAP ;
- ✓ Permanences quotidiennes de la CGT à l'ENFIP du 6 janvier au 3 février 2014.

Avant votre départ en stage pratique en mai 2014, vous recevrez un nouveau guide pratique de la CGT destiné à vous apporter tous les renseignements dont vous aurez besoin pendant le stage (notamment les aides pratiques à l'installation) et au moment de la parution du mouvement d'affectation.



En 2010, les choix de structuration de la DGFIP ayant été faits et leur mise en place entamée largement, la direction a ensuite ouvert le dossier de la fusion des statuts particuliers. Pour la CGT, cela devait être l'occasion de prendre en compte dans la carrière: l'évolution des qualifications, des missions et de leurs conditions d'exercice. C'est dans ce but qu'elle est intervenue lors des différents groupes de travail sur les statuts, avec l'idée que ceux-ci ne soient pas une simple déclinaison des statuts généraux mais qu'ils tiennent bien compte de la réalité de la DGFIP. Cela n'a pas été complètement le choix de la direction. Pour la CGT, le contenu des statuts reste donc très insatisfaisant et elle continuera à porter par la suite ses propositions pour aboutir à leur amélioration.

L'harmonisation des règles de gestion, dont l'examen a commencé en juin 2010, est un dossier essentiel pour la CGT Finances Publiques. Tout simplement car il est au cœur de la vie de chacun d'entre nous à la DGFIP, qu'il touche à notre quotidien, à l'avenir de nos droits et garanties et de nos carrières (gestion individuelle, promotion, mutation, notation, recrutement et formation, rémunération...).

De façon pratique, alors que les statuts particuliers s'appliquent au 1/9/2011, le cycle de réunions sur les règles de gestion n'est pas clos. En avril 2011, après neuf mois de discussions avec les syndicats, la direction générale a acté les grands principes du « régime cible », qui fixent les nouvelles règles pour les mutations, les recrutements et concours, les promotions, la formation.

Une période transitoire est ouverte durant laquelle les agents sont gérés, notamment pour les mutations, sur la base de règles transitoire. Progressivement, les nouvelles règles communes deviennent pérennes.

La CGT poursuit donc son action pour que les revendications des personnels puissent aboutir et que les règles soient encore et toujours améliorées.

DES RÈGLES DE MUTATION EN ÉVOLUTION

À l'ouverture du cycle de rencontres sur les règles de mutation le 8 septembre 2010, l'administration a indiqué sa volonté de créer des règles lisibles en partant de l'existant et des acquis des personnels.

Elle a donc présenté aux organisations syndicales ses grands principes en vue de construire le système cible :

- ▶ Le nouveau système d'élaboration des mouvements de mutation doit permettre de satisfaire la demande de mobilité géographique et/ou fonctionnelle des agents et de répartir au mieux les effectifs sur tout le territoire.
- ▶ Il s'appuie sur trois éléments fondamentaux déjà lisibles et connus par les agents : l'ancienneté, la précision géographique et la prise en compte de la diversité des métiers.

La direction générale a proposé dans un second temps un dispositif de convergence qui vise à permettre aux agents d'avancer vers le système cible (règles de mutation entièrement communes à tous les agents) avec une certaine progressivité. L'objectif est que les agents puissent s'approprier pleinement les nouvelles règles de mutation, tout en leur assurant la prise en compte d'acquis au regard de leur situation individuelle et des modalités actuelles de promotion.

Le dispositif de convergence a débuté sur une période allant au moins jusqu'en 2015 et selon des modalités différentes selon les catégories. L'administration avait annoncé, que durant cette période certaines dispositions nouvelles pourraient être immédiatement appliquées, mais il s'avère que l'absence de moyens suffisants la rend tributaire des outils informatiques.

PRINCIPES D'AFFECTION

RAN (RESIDENCE D'AFFECTION NATIONALE) :

Une RAN englobe, au sein d'une même entité de gestion, la ville d'implantation des services de l'ex-DGI et les villes sièges des trésoreries, sur la base de la compétence territoriale des SIP.



Rapprochements

Les stagiaires rentrant sur un département au titre de la priorité pour rapprochement seront souvent affectés «A.L.D sans RAN*» ou «E.D.R.A sans RAN*» (sauf à obtenir un rapprochement interne). La DG s'est engagée à les affecter sur un poste correspondant à leur spécialité.

Pour ces agents, la résidence définitive sera connue à l'issue du mouvement local du département (généralement en juillet).

* cf. termes à connaître p. 7



PRINCIPES D'AFFECTION

1. Selon la dominante obtenue, vous déposez une demande de 1ère affectation dans :

- › dominante gestion publique : le mouvement général catégorie B filière gestion publique
- › dominante fiscalité personnelle : le mouvement général catégorie B filière fiscale sur les missions/structures correspondantes à la fiscalité personnelle (cf. détail des structures p.7).

› dominante fiscalité professionnelle : le mouvement général catégorie B filière fiscale sur les missions/structures correspondantes à la fiscalité professionnelle (cf détail des structures p.7).

2. Votre affectation nationale sera prononcée : à la direction (en général il s'agit du département), à la RAN(1) et à la mission/structure.

3. Ensuite, l'affectation sera affinée dans le cadre du mouvement local de votre direction, qui vous affectera sur un poste déterminé, ou vous demandera normalement d'émettre des souhaits si vous êtes affectés A la Disposition du Directeur (ALD).

CLASSEMENT DES DEMANDES

Les demandes sont interclassées en fonction de l'ancienneté administrative recalculée dans le nouveau grade. Les stagiaires en première affectation concourent avec les titulaires.

A ancienneté administrative identiques les candidats seront départagés par le numéro d'ancienneté.

Les stagiaires ne bénéficiant d'aucune reprise d'ancienneté figureront en fin de classement. A ancienneté égale ils seront départagés entre eux sur la base du rang de classement au concours d'entrée à l'ENFIP.

SITUATION DE FAMILLE

La date à retenir pour apprécier la situation familiale est : **le 1^{er} mars 2014.**

Cette date vaut pour la prise en compte de votre situation. S'agissant de la prise en compte de la date de séparation en cas de demande de rapprochement, celle-ci peut-être appréciée jusqu'à la fin des débats en CAP Nationale de mutation. En cas de séparation " certaine " mais avec effet ultérieur jusqu'au 31 décembre 2014, les demandes sont examinées.

Les couples pacés et les concubins sont assimilés aux couples mariés.

Attention ! L'administration demande des justificatifs d'imposition commune pour les PACSés de l'année. Outre qu'il est souvent difficile d'obtenir ces documents (situation de double résidence,...), il nous semble anormal que l'administration se permette de juger de la validité d'un acte juridique (le PACS) ! Nous suivrons ces dossiers particulièrement.

RAPPROCHEMENT D'EPOUX OU FAMILIAL

(pages 13 à 18 du Guide DG)

La séparation doit résulter de contraintes professionnelles

Il concerne les stagiaires souhaitant se rapprocher de leur conjoint, partenaire de pacs, concubin, ex-conjoint (ayant le ou les enfants à charge), ou d'un soutien de famille susceptible de leur apporter une aide matérielle et/ou morale (attention cette situation concerne uniquement les agents seuls ayant un ou plusieurs enfants à charge.

Elle ne concerne pas les cas où le stagiaire lui-même souhaite apporter une aide à un parent).

La séparation doit être effective au 1er mars 2014, ou au dernier jour des débats en C.A.P. du mouvement général ou au 31 décembre 2014.

C'est à l'agent de préciser son choix pour la priorité : sur le département d'exercice du conjoint, ou sur le département de la résidence principale s'il est limitrophe de celui dans lequel le conjoint exerce. Pour le rapprochement familial, la priorité s'exerce sur le département où réside le soutien de famille.

A l'intérieur de la région Ile-de-France, la priorité pourra s'exercer sur le département du domicile, même s'il n'est pas limitrophe du département d'exercice du conjoint.



PRIORITE POUR RAPPROCHEMENT INTERNE

Cette priorité permet l'accès à une résidence au sein du département sollicité au titre du rapprochement interne.

Cette résidence peut être :

- › celle du domicile principal ou du lieu d'exercice du conjoint ;
- › la résidence du département la plus proche du domicile ou du lieu d'exercice du conjoint qui peut être située dans un département limitrophe.

Sachez que 50 % des affectations dans un département sont réservées aux agents bénéficiant d'un rapprochement et que le premier poste vacant sera pourvu par un rapprochement (exemple : si le département offre 3 postes, le 1^{er} et le 3^{em} postes sont accessibles au titre du rapprochement).

Pour bénéficier de cette priorité, vous devez cocher la case correspondante de la fiche "75 ST" (priorité pour rapprochement), et la case précise correspondant à votre situation. Si vous suivez la formation sur la dominante fiscalité des particuliers ou fiscalité des professionnels vous pouvez aussi cocher la case "y compris sur EDRA".

Pour bénéficier du rapprochement interne vous devez indiquer la RAN que vous souhaitez.

Nous vous conseillons de mettre les vœux de rapprochement après vos demandes de vœux sur des postes fixes, puisque les demandes sont examinées dans l'ordre et que le vœu – rapprochement-équivalent à ALD département.

PRIORITE LIÉE A UN HANDICAP

(pages 19 du Guide DG)

Attention, cette priorité ne concerne pas les contrôleurs contractuels handicapés. Pour eux, il n'y a pas de demande d'affectation à déposer puisque celle-ci est indiquée dans leur contrat.

La priorité pour les agents recrutés par voie de concours concerne :

- › les stagiaires handicapés, dont le handicap est égal ou supérieur à 80 %.

La priorité ne s'applique qu'à une seule RAN sur laquelle vous serez affecté "ALD". Les stagiaires dont le handicap est supérieur à 80% et qui justifient d'un lien avec la RAN demandée, bénéficient de la priorité sur la résidence de leur choix (Priorité absolue). La situation des stagiaires handicapés dont le taux d'invalidité est inférieure à 80% pourra être évoquée en CAPN.

- › les stagiaires souhaitant se rapprocher d'un enfant handicapé nécessitant des soins dans un établissement adapté (l'enfant doit être titulaire d'une carte d'invalidité d'au moins 80 %) ; pour les parents dont le taux d'invalidité de leur enfant est inférieur à 80% leur situation pourra être évoquée en CAPN.

Vous devez, pour bénéficier de cette priorité, cocher le cadre correspondant de la "fiche 75 ST".

Seule la première demande de priorité est de plein droit. Les éventuelles demandes suivantes feront l'objet d'un débat en CAP.

DEMANDE LIÉE

(pages 21 et 22 du Guide DG)

Le principe : Vous pouvez lier votre demande avec celle d'un autre agent de la DGFIP (stagiaire ou titulaire) pour obtenir ensemble un département ou une résidence. Malgré les revendications de la CGT pour que les demandes liées puissent être faites quelque soit la catégorie de l'agent, la DG a fixé des règles différentes selon la dominante suivie.

- › Si vous suivez la dominante fiscalité des particuliers ou fiscalité des professionnels, vous pouvez lier votre demande avec tout autre agent de la DGFIP (IP, A, Bou C). Attention toutefois, la problématique du calendrier de CAP, empêche certaines mutations liées entre différentes catégories (exemple l'an dernier pour les mutations liées avec les agents IP)
- › Si vous suivez la dominante gestion publique, vous pouvez lier votre demande avec un autre agent de la catégorie B ou C.

Sachez que le fait de lier sa demande ne donne lieu à l'obtention d'aucune priorité ! L'ancienneté retenue pour les demandes liées est celle de l'agent le moins ancien.

A SAVOIR !

JUSTIFICATIFS A FOURNIR

Pour toutes les demandes de priorité, vous devrez fournir tous les justificatifs : ne les oubliez pas, sous peine de voir votre demande rejetée.

Les justificatifs à l'appui de la demande sont à produire même si le service des ressources humaines de l'ENFiP les a déjà !

(cf. page 17 et suivantes du Guide DG).



IMPORTANT

Demands liées

Si vous souhaitez faire une demande liée, prenez contact auprès d'un élu ou d'un militant de la CGT afin de vous faire aider.



A SAVOIR !

RÔLE DE LA CAP NATIONALE ET DES ÉLUS CGT

Le mouvement de première affectation est soumis à la CAP nationale. Lors de celle-ci les élus de la CGT s'assurent du respect des règles, défendent les dossiers que vous leur confiez et essaient de résoudre les "cas personnels ou familiaux" graves.

Aussi, les affectations publiées dans le cadre du projet peuvent donc être modifiées "en cascade" suite à la CAPN (c'est-à-dire pour tous les candidats, que leur cas ait été évoqué ou non). Cette cascade ne peut être que positive : vous pourrez éventuellement obtenir un vœu mieux classé dans votre liste, jamais un vœu moins bien classé.

En conséquence, si vous êtes satisfait de votre affectation à la publication du projet et que vous ne souhaitez pas voir votre affectation modifiée au cours de la CAPN, informez (à l'aide du modèle page 29 du guide DG ou page 12 de ce guide) :

- ▶ **les élus de la CGT**
(fax : 01.55.82.80.66)
- ▶ **et la Direction générale**
(Bureau RH-2A pole B teledoc 826
Télécopie : 01 53 18 95 34).

RAN (RESIDENCE D'AFFECTATION NATIONALE) :

Une RAN englobe, au sein d'une même entité de gestion, la ville d'implantation des services de l'ex-DGI et les villes sièges des trésoreries, sur la base de la compétence territoriale des SIP.

A.L.D. (A La Disposition du Directeur)

Vous êtes affectés sur un département (ALD sans RAN), le directeur peut vous déplacer où il veut et quand bon lui semble sur le département, en fonction des besoins des services. Vous n'avez aucune garantie de maintien sur votre première RAN d'affectation.

Vous pouvez aussi être affecté sur une RAN (ALD à la RAN de...). Dans ce cas, vous pouvez être déplacé uniquement sur cette RAN.

En pratique, dans certains départements, la direction vous demandera de remplir une "fiche de souhaits", qui sera examinée en CAP Locale, mais celle-ci n'a qu'un caractère indicatif et certains directeurs n'en tiennent pas forcément compte.

Dans de nombreux départements, les représentants de la CGT se battent pour que les vœux émis de manière purement indicative soient pris en compte et pour obtenir un maximum de maintien à résidence.

Filière fiscale : E.D.R.A. (Echelon Départemental de Renfort et d'Assistance)

Vous êtes affectés sur une structure de renfort dont la mission consiste à remplacer les absences prolongées ou à renforcer certains services en difficulté (remplacement d'agent en congé formation, congé maternité...) ou en création.

Tous les EDRA sont affectés "EDRA sans RAN" au département.

Contrairement à l'affectation A.L.D., la mission est définie pour une durée déterminée et est susceptible d'ouvrir droit à un régime indemnitaire spécifique, compte-tenu des sujétions particulières. Elle suppose en général une mobilité plus importante sur les postes que l'affectation ALD.

AGORA "mutations"

Ce logiciel, qui donne accès au référentiel de tous les emplois de contrôleurs implantés à la DGFIP, est le logiciel que les titulaires utilisent pour leur mutation.

Vous devrez choisir :

- ▶ Mouvement général CAT B Filière Fiscale ou
- ▶ Mouvement général CAT B Filière Gestion Publique.

Le logiciel AGORA est implanté sur les ordinateurs de l'ENFIP. Il est très long d'utilisation, et la campagne des 1ères affectations des contrôleurs stagiaires est très courte : **ne vous y prenez pas au dernier moment pour faire votre fiche de 1^{re} affectation.**

La rédaction des vœux

Une demande de 1ère affectation comporte deux parties :

- › Une feuille de tête sur laquelle vous devez indiquer votre situation familiale et les priorités éventuelles (imprimable uniquement après validation des RH).
- › La liste de vos vœux où vous classerez dans l'ordre de préférence vos demandes selon le référentiel Agora.

CONSEILS POUR LA REDACTION

- › La qualité de la rédaction de vos demandes est **PRIMORDIALE** pour créer les meilleures chances d'obtenir satisfaction dans vos choix (géographique ou spécialité). D'où l'importance de demander conseil aux militants de la CGT et aux élus en CAP Nationale.
- › Vous pouvez demander (voir pages 7 et 8 du guide DG) :

FILIÈRE FISCALE	
Fiscalité personnelle	Fiscalité professionnelle
FIPER	FIPRO
FI, SIP, CDIF	SIE, PCE, BDV, PRS, BCR
SIPIE - DIRECTION - HYPOTHEQUES (SPF) - EDRA - SISA (DISI) - ALD	

✓ Les réformes de structure, toujours en cours, génèrent beaucoup de difficultés dans les services et ont des conséquences importantes sur l'affectation des contrôleurs stagiaires (par exemple des pôles de compétence (PCE, recouvrement forcé...), PTGC, PELP (en matière de missions foncières)...

N'oubliez pas non plus les directions nationales ou spécialisées (DVNI, DNVSF, DNEF, DRESG, DGE, DNID, DSFP-APHP, TGE...).

✓ Concernant les cas suivants, reportez vous à l'instruction : postes sur appel de candidature (DG, ENFiP et interrégion), incompatibilité (lié à l'activité professionnelle d'un proche ou à l'exercice d'un mandat électif – voir page 11 du guide DG).

✓ Les vœux que vous avez exprimés seront examinés selon l'ordre dans lequel vous les avez formulés. Attention, si aucun d'entre eux ne peut être satisfait, vous serez affectés sur un poste resté vacant. Nous vous conseillons d'**ELARGIR VOTRE DEMANDE**, afin d'éviter une affectation d'office.

Cependant, élargir ne signifie pas demander n'importe quoi : ne demandez jamais une RAN que vous ne souhaitez pas obtenir ou qui vous mettrait dans une situation problématique.

FILIÈRE GESTION PUBLIQUE
Trésorerie mixte
Trésorerie secteur public local
Trésorerie gestion OPHLM
Trésorerie gestion hospitalière
Recette des Finances
Paierie départementale
Paierie régionale
Services de direction
SIP, Trésorerie amendes, Trésorerie impôt, SIP-SIE
SIP-SIE
A la disposition du Directeur
Pôle de recouvrement spécialisé (PRS)

IMPORTANT



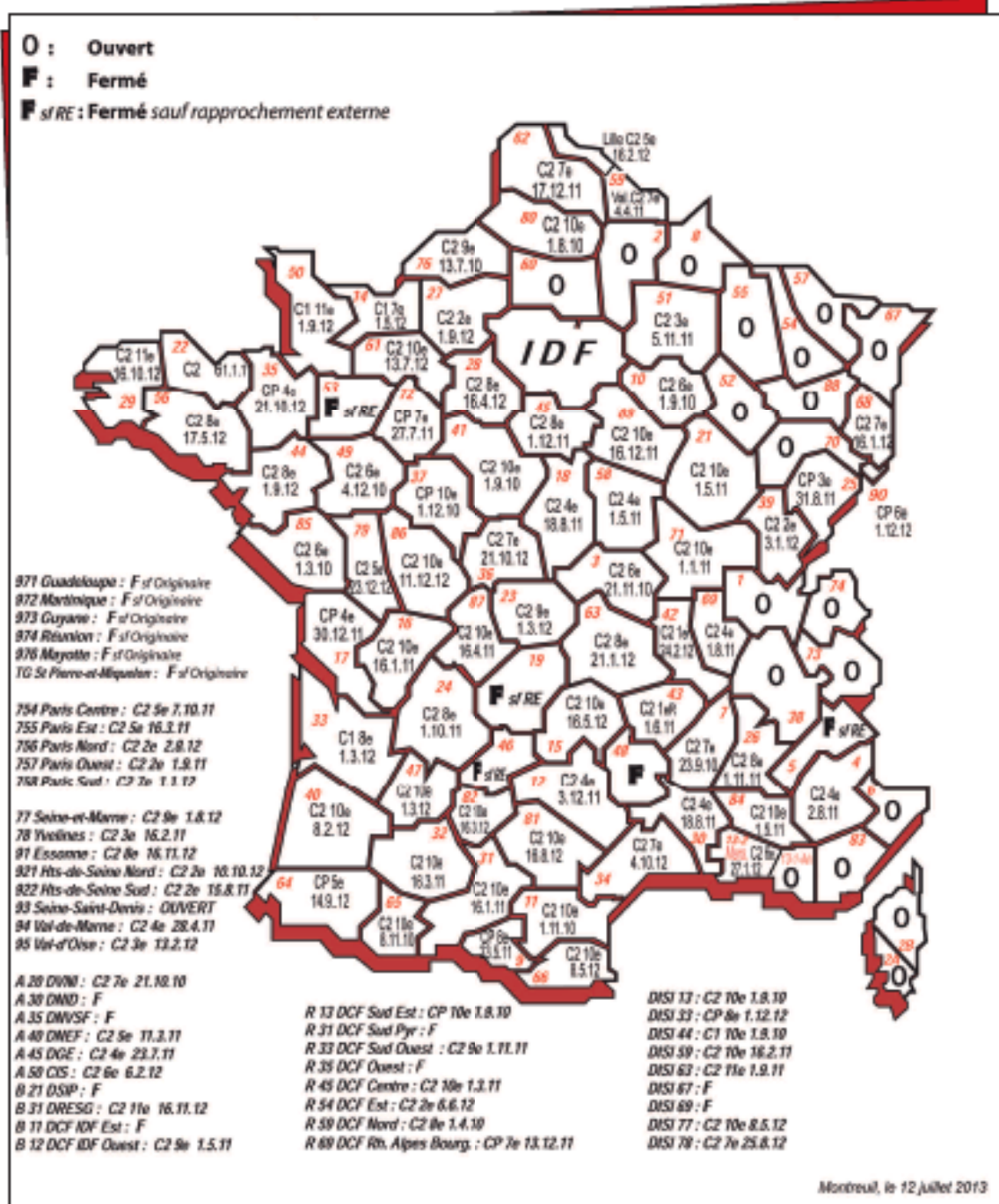
- ✓ Confiez le double de votre fiche de vœux (accompagnée de tous les justificatifs) aux élus de la CGT.
 - ✓ Indiquez un numéro de téléphone portable pour que nous puissions vous joindre facilement.
 - ✓ Afin d'optimiser vos chances d'accéder à un département, pensez à demander toutes les structures implantées.
 - ✓ Joignez systématiquement tous les justificatifs de votre situation.
- (Liste des justificatifs à bien lire pages 15 et 16 du guide DG).

COUPURES AU PROJET DU MOUVEMENT GÉNÉRAL B

Filière fiscale

au 1^{er} septembre 2013

NB : ces coupures ne tiennent pas compte des EDRA dérogatoires (agents rentrants, à ce titre, sur un département sous la coupure)

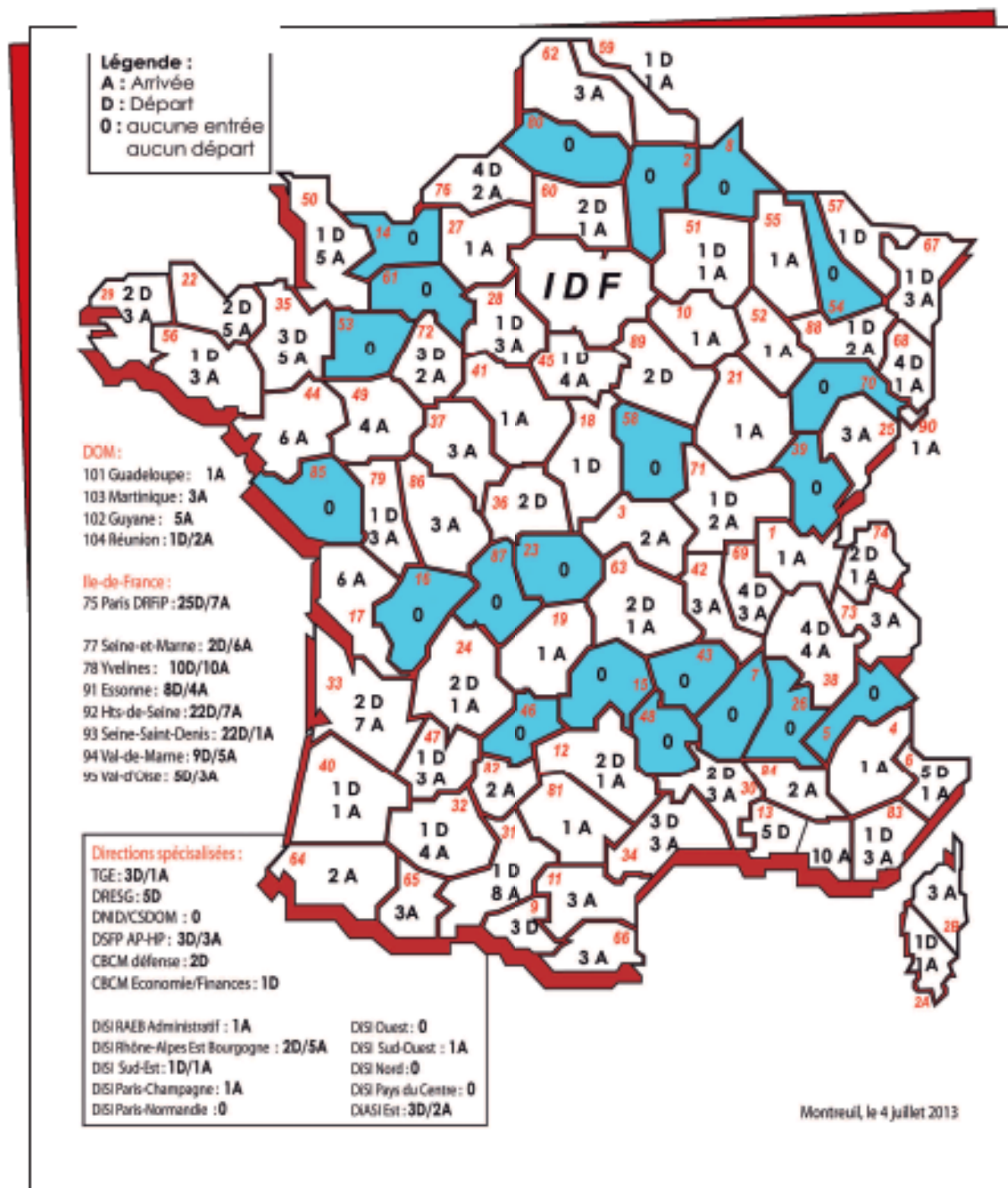


Mouvement de mutation B au 1/09/2013

(normal + complémentaire)

Filière gestion publique

Carte des arrivées / départs



SECRÉTAIRES DE SECTION

- 01 BRUCHON FRANCOIS 04 74 45 77 20 • 06 72 59 03 08
FOGINI ERIC 04 74 81 92 14 • 06 14 99 34 91
- 02 BOREL MARIE PIERRE 03 23 76 49 46 • 06 30 91 18 36
MOREAU PATRICIA 03 23 20 11 47
- 03 AUBERGER BENOIT 04 70 34 17 24
BERARDAN ARNEL 04 70 08 22 57
CHUZEVILLE PAUL 04 70 30 84 34 • 06 77 14 75 49
DUFOUR PATRICK 04 70 48 47 19
- 04 ALBERICH LAURENT 04 92 61 33 99
BUNAND PASCAL 04 92 61 61 52
CICCOLI OLIVER 04 92 89 21 57
SAMANNI ANDRE 04 92 62 64 85
- 05 GASGLIA PATRICE 04 92 40 16 62 • 06 09 30 32 10
PERES PATRICK 04 92 52 59 35
- 06 COVILU THIERRY 04 97 03 60 60 • 06 63 09 18 06
GRARDPAGOLA ODILE 04 92 93 77 09
- 07 BACHELET VERONIQUE 04 75 66 12 04
WARGNIEZ ERIC 04 75 66 12 20
- 08 BORGNON STEPHANIE 03 24 56 89 32
CANAUX PATRICK 03 24 27 76 25
GRAVER STEPHANE 03 24 27 76 27
- 09 FOUCHOULAPEYRADE STEPHANE 05 61 02 33 16
- 10 HEYRMAN LOUIS 03 25 71 27 43
- 11 COUCURON FABRICE 04 68 74 62 08
CJVELIER SANDRA 04 68 77 44 37
DENIS CORINNE 04 68 40 02 89
JEUZY FRANCOIS 04 68 32 87 72 • 06 79 40 41 64
- 12 PONS RICHARD 05 65 63 01 62
ALIAS DELPHINE 05 65 67 82 40
MATHIEU FABRIENNE 05 65 67 82 20
MERU CATHERINE 05 65 59 20 12
- 13 LAGET PHILIPPE 04 91 17 97 67 • 06 81 33 08 20
LARRIMEE FREDERIC 06 32 07 42 30
SANTELLI PATRICE 04 42 37 67 60 • 06 75 08 82 08
- 14 DEVAUX ALAIN 02 31 66 42 29 • 06 15 72 36 91
MORIN LUDOVIC
- 15 BONNEAU PASCAL 04 71 69 20 34
BRUN PATRICE 04 71 43 45 52
DENIAUX MARIE HELENE 04 71 46 85 28
HINDERSCHID DANIEL 04 71 64 27 42
- 16 BERNARDIN JEAN CLAUDE 05 45 97 57 60
HANON REYNALD 05 45 97 57 29
- 17 BORGNET JEAN PIERRE 05 46 39 51 14
- BUFFETEAU ROGER 05 46 27 61 25 • 06 87 46 81 43
BUFFETEAU ALBINE 05 46 27 61 17
RIBOURG HELENE 05 46 87 80 53 • 06 61 47 54 28
ROBERT FRANCK 05 46 39 51 05
- 18 MILLEROUK CHRISTIAN 02 48 22 70 37 • 06 29 32 74 44
QUINTANA AURELIEN 02 48 27 17 26 • 06 12 71 77 68
TESSIER GILLETTE 02 48 27 18 12 • 06 22 39 19 94
- 19 GRANET PASCAL 05 55 21 80 49 • 06 60 87 03 12
- 20 A BATESTINI JEAN PIERRE 04 95 32 94 41 • 06 09 09 95 79
VIVARELLI DOMINIQUE
- 20 B COLONNA DE LECA FABRIENNE • 06 78 28 04 56
PAULIN CATHERINE 04 95 23 51 78 • 06 09 39 99 51
- 21 BERREUR FLORENCE 03 80 28 07 17
LHOMOND PASCAL 03 80 28 65 37 • 06 83 20 74 04
- 22 HERVE Yohann 02 96 26 79 03 • 06 86 53 21 25
LE GAIL SYLVE 02 96 01 42 42 • 06 72 55 06 71
- 23 DERET CYRIL 05 55 51 13 50
MADEC PHILIPPE 05 55 51 37 77
- 24 GORY PHILIPPE 05 53 03 35 30 • 06 30 80 20 48
DARRIN OLIVER 05 53 03 36 50 • 06 87 42 50 03
- 25 COLLE ISABELLE 03 81 65 65 00
- 26 PLANEL FRANCOIS 04 75 79 50 21
DUBIEF ALAIN 06 14 56 79 00
- 27 GUNGNARD SYLVE 02 32 24 95 53
OGNIER FREDERIC 02 32 46 76 22
TALARD ARNAUD 02 32 46 76 29
- 28 DUCASSE THIERRY 02 37 18 70 87 • 06 03 96 64 69
- 29 CAM JEAN PAUL 02 98 00 91 10 • 06 79 53 47 39
GUYONARD PASCALE 02 98 43 58 77
- 30 BENOIT CYRIL 04 66 39 11 78
CINQVERONIQUE 04 66 36 51 47
VIGNAL DIDIER 04 66 87 80 75 • 06 84 15 85 28
- 31 BEAUDOIN BORIS 05 62 27 64 11 • 06 08 77 36 44
- 32 MARRAN NICHELE 06 48 64 66 72
- 33 SANCHEZ YVES 05 56 01 67 72 • 06 38 51 70 51
- 34 DURAND ANNE MARIE 04 67 22 62 46 • 06 03 12 12 79
- 35 COUVERT HERVE 02 99 65 71 78 • 06 70 02 22 56
STEPHAN JACQUES 02 99 29 36 83 • 07 61 56 38 22
- 36 BASCOULIER GUE ERIC 02 54 53 16 44
LOUBET SEBASTIEN 02 54 21 35 53
- 37 DABOUIS REGIS 02 47 21 74 40
LENEZET ROMAIN 02 47 21 72 17
URGON FRANCE 02 47 58 50 40
- VERGEZ BERTHER NATHALIE 02 47 21 71 93 • 06 71 19 49 25
- 38 LO MONACO DOMINIQUE 06 85 65 21 18 • 06 77 21 55 50
COUSIN NATHALIE
- 39 VACHE JEAN MARC 03 84 43 46 55
- 40 LASSALLE NERE 05 58 46 61 33
LESTRADE LUC 05 58 82 71 16 • 06 70 54 34 90
- 41 CORDAT LINE 02 54 55 71 67
MANGART BORIS 02 54 23 15 29
- 42 GAUTHIER SYLVE 04 77 81 62 84 • 06 76 70 79 10
MATHIAS ANNIE 04 77 47 86 47
- 43 BUUDON DAVID 04 71 00 81 80
COSTE MAURICETTE 04 71 77 80 75
TRESCARTE GEORGES 04 71 09 83 76
- 44 GRILLIER PIERRE-YVES 02 51 12 82 12 • 06 88 43 17 78
- 45 MARCHAL NICHELE 02 38 25 22 62
- 46 BOURGEOIS FABRICE 05 65 31 40 20
GUILLAUMARD CECILE 05 65 22 33 85
- 47 MOULINIER PIERRE 05 53 69 19 38
SOTTIL GILBERT 05 53 77 66 99
- 48 MARTIN CLAUDE 04 66 65 78 23
- 49 BELLANGER PHILIPPE 02 41 92 42 23
BURBAN MARIE ANDREE 02 41 74 51 63 • 06 08 22 29 07
- 50 CORROYETTE ERKA 06 26 86 62 44
- 51 MARQUIS SEBASTIEN 03 26 68 78 76 • 06 86 85 43 86
TILLIER CECILE 03 26 69 09 56 • 06 13 29 92 29
- 52 KUSAK BRIGITTE 03 25 94 49 05
- 54 STOCKER FRANCK 03 83 85 46 28 • 06 79 77 58 12
- 55 CREUSAT AGNES 03 29 79 50 46 • 06 31 98 66 71
VESTIER FRANCOIS 03 29 83 46 49
- 56 BOUSSON CATHERINE 02 97 62 07 94
GUBOUD LUDOVIC 04 76 39 39 35
RISSEL CHRISTOPHE 02 97 02 80 38 • 06 48 31 40 16
- 57 BOHN SYLVE 03 57 65 10 90 • 06 76 74 50 06
NASIENNAK NATHALIE 03 87 34 77 39 • 06 09 34 72 83
- 58 GUSO MIRELLE 03 86 71 96 00 • 06 31 06 16 42
RAGUILLAT CHRISTINE 03 86 93 16 26
- 59 BASSEUX CHRISTINE 03 27 14 66 56 • 06 14 79 64 96
PERIN LAURENT 03 20 99 51 00 • 06 89 35 20 37
- 60 ARTEAUD-MEDINA MARIELLE 03 44 64 43 04 • 06 33 58 35 21
DEBEAUSSART JEAN 03 44 79 55 59 06 82 09 77 77
MARCHAND ANNICK 03 44 52 39 55
- 61 OEBINGER JEAN JACQUES 02 33 32 71 33

- 62** QUIDE RENE 03 21 13 78 07 • 06 48 85 92 01
MAILLIET CHRISTIAN 03 21 24 68 68
STAWSKI PATRICE 03 21 08 12 92 • 06 11 46 07 82
- 63** DOPLAT COLETTE 04 73 29 75 00
DEGRONDE JOCELYNE
FABRE DANIEL 04 73 43 21 71
- 64** SEGUIER ANNE 05 59 14 10 65
- 65** ESTRADE ALAIN 05 62 44 40 40 • 06 80 91 74 17
NAVARRO JOSE 05 62 44 60 50 • 06 79 84 81 80
- 66** GENTILLEAU BERNARD 04 68 96 60 35 • 06 88 53 01 89
LECLERC FABRICE 04 68 53 73 52 • 06 16 38 59 56
PESQUET EMMANUEL 04 68 66 41 25 • 06 48 60 17 54
- 67** BASTIAN MICHEL 03 88 53 26 48
CHAIRON JEAN MICHEL 03 88 00 62 73
- 68** SCHNEIDER THOMAS 03 89 33 32 97
THIRION AGNES 03 89 24 80 07
JEHAN THERRY 03 89 33 30 01
- 69** KRANZ CLAUDE 04 74 65 72 61 • 06 89 59 52 18
- 70** ATHMON KOLETTE 03 84 62 41 22 • 06 84 99 27 61
- 71** BADEY PIERRE 03 85 67 42 25 • 06 73 43 41 69
BERTHOUD NADINE 03 85 72 70 15
- 72** AUBRY THERRY 02 43 83 82 17
- 73** SCALZOLARO YVES 04 79 22 85 32
MONMILLEMURIELLE
WILKOWSKY CLAUDINE 04 79 71 87 74
- 74** DUJARDIN ANNEMARIE 04 50 45 37 37
VINCLAIRE SERGE 04 50 69 36 32 • 06 81 39 45 48
- 75** BATTIN NATHALIE 06 02 22 90 95
CRASTE PHILIPPE 01 49 23 66 07 • 06 23 61 14 69
MARTINE CATHERINE 01 44 96 99 66
- 76** OHL PIERRE-FRANCOIS 02 35 19 22 30 • 06 83 82 20 39
TAVERNIER FABRICE 02 35 58 37 62
- 77** DADOUACHE KARINE 01 64 12 47 12 • 06 58 68 10 99
LEDALLIC HERVE 01 64 35 32 54
- 78** GOUDERCOURT CLEMENT CORINNE 01 30 97 45 13
• 06 84 30 56 96
GROLLEAU GILLES 01 30 65 60 54
OSWALD REGIS 01 30 65 61 11 • 06 61 33 65 67
- 79** ZAPATA DAVIS 05 49 09 29 01 • 06 64 69 45 86
JUN MARIE-CHRISTINE 05 49 06 36 36
- 80** LOBUEIS FREDERIQUE 03 22 71 43 20
DEBERPEL SYLVIE 03 22 54 29 50
ROUSSEL VALERIE 03 22 71 40 11
- 81** BOUVIGUES SOPHIE 05 63 48 89 53 • 06 87 24 23 47
WISSYVES
- 82** GUITARD ARNAUD 05 63 21 57 01
STAROPOLJARNAUD 05 63 21 57 46
- 83** MARTINEZ FRANCOISE 04 94 22 82 65 • 06 22 46 81 64
- 84** DALINO PIERRE YVON 04 90 27 73 49
DEGELH GILBERT 04 32 76 83 67
SOTTET FREDERIC 04 90 27 70 39
- 85** PERRAudeau SONIA 02 51 49 66 54
GOUJON STEPHANE 02 51 28 52 09
- 86** BREWAND BVELINE 05 49 38 25 96
- BRIERE MARIE-CHRISTINE 05 49 55 68 11
PELLETIER KARINE
MILLET THERRY 05 49 55 94 99 • 06 81 13 76 06
- 87** COULAUDOU DOMINIQUE 05 55 45 14 07
PEYRICHOUT LYDIE 05 55 45 68 90 • 06 59 82 70 40
VIGNAUD VINCENT 05 55 45 14 05
- 88** CAMUS ERIC 03 29 69 34 53 • 06 32 03 88 56
- 89** GERMAIN CAROLINE 03 86 72 50 40 • 06 86 94 79 11
- 90** KNOEPEL CHANTAL 03 84 58 81 23
- 91** NAVAC ERIC 01 69 47 19 20 • 06 82 42 76 76
RISACHER AGNES 01 60 90 52 62
- 92** BENOIT LUC 01 41 37 84 53 • 06 88 42 62 53
GEOFFRE PHILIPPE 01 55 58 24 44 • 06 61 48 64 32
KERGAT PHILIPPE 01 41 20 90 68 • 06 60 80 95 06
- 93** BARSACQ LIONEL 01 48 57 63 89 • 06 84 53 54 78
- 94** BARBER NICOLE 06 42 69 49 61
GAUDOT ODILE 01 46 86 61 39 • 06 71 64 11 87
- 95** FLAUX CHRISTOPHE 01 34 41 10 43 • 06 09 63 35 72
- 97** BERNIER ALICE 05 90 84 98 77
CHENILCO BERTIN 05 90 99 14 19
- 97** MEZEN WILLIAM 05 96 58 11 33
SAUNE MARYSE 05 96 59 71 61
- 97** FLAMAND GEORGES 05 94 28 86 40
HORATIUS MAXIME 05 94 28 99 68
- 97** BOYER FRED 02 62 48 69 77
OBERHAUSSER PATRICK 02 62 90 92 24
OLLIVIER PIERRICK 02 62 90 88 24

DIRECTIONS SPÉCIALISÉES

- APMP** ABECCASSIS ALINE 01 44 61 27 06
COSSEC PATRICK 01 44 61 23 91
- CENTRALE** BARBAS SOLANGE 01 57 33 69 50
HAMOUNI-SURGEON PASCALIE 01 57 33 69 48
- SABLONIERE FRANCOIS 01 53 18 09 30 • 06 86 75 23 81
- OS** INIZAN GUILLAUME 01 58 57 15 94 • 06 32 99 32 48
- DIRCOFI Ouest** DUCHEMIN ISABELLE 02 23 44 06 58
- DISI Sud Est** FONTANA JACQUES 04 91 18 29 66
- DISI Sud Ouest** BANCIN LAURENT 05 56 24 80 37
BORDONNEAU RICHARD 05 56 90 78 13
- DGE** CAUDAL BEATRICE 01 49 91 14 62
PRUDOR EMMANUELLE 01 49 91 14 74 • 06 80 73 73 98
- DIRCOFI Est** BERARD DIDIER 03 83 93 25 50 • 06 83 83 20 93
PETIT TIMUR 03 88 23 77 34
- DIRCOFI IDF Est** POUBLAN BAYROU MARTINE 01 48 55 93 54
- DIRCOFI Nord** PANARD PATRICA 02 35 58 52 71
PLANQUE EMMANUELLE 03 20 15 40 66 • 06 13 30 62 69
- DIRCOFI S Est** COT ODETTE 04 90 88 79 36 • 06 60 03 99 43
- DIRCOFI S Ouest** GALLAND HUBERT 05 57 81 07 56
- DISI CENTRE** BALDO PASCALIE 04 73 98 30 26
BARRE LUC 03 86 71 91 38 06 08 31 71 48
- DISI Nord** LEPRETRE ERIC 03 20 15 40 40 • 06 71 15 87 95
LEROY JACKY 03 22 54 29 50
- DISI Ouest** AZEVEDO NATHALIE 02 47 71 76 10
DLEMAR OLIVIER 02 41 80 70 19 • 06 83 52 93 94
DETIC JEANYVES 02 23 48 08 55 • 06 88 38 95 99
KERGROACH YVIC 02 51 25 37 03 • 06 72 07 23 06
LAPICA NATHALIE 02 40 18 43 83
LUQUET CATHERINE 02 40 18 43 36
PRUMOST LAURENT 02 23 48 08 37
- DISI P/Ch** PAULMIER OLIVIER 01 64 39 37 43 • 06 80 67 33 25
RISACHER MICHEL 01 60 51 50 71 • 06 08 66 23 27
ROMAGNY BEATRICE 03 26 77 11 49
- DISI P/NORD** BOUZOUINA CELOCIA 02 38 49 55 00
- CHAPUY ARNAUD 01 30 84 27 27
- DISI RA EST/B** BOURDIN ARNAUD 03 80 28 29 67
CARRE BERNARD 04 37 91 89 20 • 06 33 34 63 61
- DNEF** PASCALIDES VERONIQUE 01 49 91 82 10
• 06 13 94 59 36
- DNID** GANDOURN PATRICK 01 45 11 62 56
GUILLOTIN JACQUELINE 01 45 11 64 67
- DNVS F** JAUNASSE BERNARD 01 58 57 17 80
MAYA GERARD 01 58 57 15 75
- DRAB DURAND JEAN-MARC
BOUINA YOUSSEF
- DRES G** CASAC JULIEN 01 57 33 82 58
- DVNI** WARIN ERIC 06 62 33 79 17
- ENC** DURAND FABRICE 05 61 15 85 24 • 06 20 64 30 82
- ENRF** FABRE JACKY 04 73 34 48 00
- DISI EST** BORDENAVE THERRY 03 88 41 56 00
- DIRCOFI IDF OUEST** MENDIGUREN JOSE 01 55 93 50 42

BUREAU RH-2A-Pôle B

Télédoc 826

DECLARATION DES CONTRÔLEURS STAGIAIRES

(IMPRIME A SERVIR SEULEMENT SI VOUS N'AVEZ PAS OBTENU VOTRE PREMIER VŒU ET NE SOUHAITEZ PAS QUE VOTRE DEMANDE D'AFFECTATION SOIT REEXAMINEE PAR LA CAPN)

Je soussigné(e) :

(Nom patronymique, prénom, nom usuel)

N° IDENTIFIANT :

DIRECTION DE STAGE :

DOMINANTE → GESTION PUBLIQUE

FISCALITÉ DES PARTICULIERS

FISCALITÉ DES PROFESSIONNELS

(1)

affecté(e) au projet de mouvement à :

(direction, résidence d'affectation nationale, mission/structure)

déclare être satisfait de l'affectation que j'ai obtenue et ne pas souhaiter que ma demande soit réexaminée sur les lignes précédentes.

Fait à, le

(signature)

Document à adresser à VOTRE SERVICE RH qui le transmettra à la
Direction Générale (Bureau RH - 2A - Pôle B) BALF bureau.rh2a-pole-b-mutation@dgfip.finances.gouv.fr
avant le dernier jour des débats en CAPN.

(1) cocher les cases correspondantes

Les dates à connaître

ATTENTION : À CE JOUR CES DATES RESTENT PRÉVISIONNELLES

- **Dépôt des fiches de vœux** : le **3 février 2014** à l'ENFIP (encore une fois la campagne des 1^{ères} affectations va être très courte entre l'ouverture d'AGORA VOEUX et la date limite de dépôt !).
- **CAP de titularisation** : les **25 et 26 juin 2014** lors de cette CAP, vous serez titularisés, avec date d'effet au 1^{er} octobre 2014.
- **CAP de 1^{ères} affectations** :
 - Parution du projet d'affectations : **13 mai 2014** (disponible sur ULYSSE et auprès de la CGT).
 - Préparation de la CAP nationale par les élus de la CGT : **du 13 juin 2014 au 4 juillet 2014**.
 - Parution du mouvement définitif : **4 juillet 2014**.

L'aide de la CGT

Confiez aux représentants de la CGT un double complet de votre fiche de vœux accompagné de tous les justificatifs.

LES ÉLUS DE LA CGT DE LA CAP NATIONALE DES CONTRÔLEURS N° 6 :

Michel RABILLARD ◀	▶ Nathalie GHIO
Franck Stocker ◀	▶ Séverine DORRMANN
Pascal GRANET ◀	▶ Michel MERLE
Patrick COSSEC ◀	▶ Jorge DEVECCHI
Richard BORDONNEAU ◀	▶ Béatrice CHIRON-SAICHE



VOS CORRESPONDANTS CGT :

- ▶ **Fanny DE COSTER**
Responsable nationale du suivi de l'ENFIP
06.32.08.28.56 / 01.55.82.80.83
fanny.de-coster@dgfip.finances.gouv.fr
- ▶ **Nathalie MICHALCZENIA**
Élue en CAP A et chargée du suivi de l'ENFIP
06.74.51.91.81 / 01.55.82.80.77
nathalie.michalczenia@dgfip.finances.gouv.fr
- ▶ **Michel Rabillard (Élu en CAP B)**
06.30.49.20.89
m.rabillard@cgt.fr

PERMANENCES "SPÉCIALES PREMIÈRES AFFECTATIONS"

Les élus et militants de la CGT seront à votre disposition pendant les permanences du 6 janvier au (jusqu'à la remise de vos demandes de mutation).

Travaux préparatoires à la CAP d'affectations :

Contactez les élus de la CGT pendant les travaux préparatoires.

➤ Tél : 01.55.82.80.80 / 80.72 / 80.73 / 80.74 / 80.75

FAX : 01.55.82.80.66



- Assistez aux H.M.I "SPÉCIALES PREMIÈRES AFFECTATIONS" le **7 JANVIER 2014** à Noisy et le **8 JANVIER 2014** à Lyon



Construire ensemble
l'action collective
pour gagner



NOM :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... N° DGFIP :

ADRESSE ADMINISTRATIVE :

.....

NOM ET PRÉNOM

.....

SERVICE

.....

ENTRÉE - BÂTIMENT - RÉSIDENCE

.....

N° TYPE ET VOIE (EX : AVENUE DES FLEURS)

.....

MENTION SPÉCIALE DE DISTRIBUTION ET N° (EX : BP - TSA - ...) OU LIEU DIT

.....

CODE POSTAL/CEDEx LOCALITÉ DE DESTINATION OU LABELLÉ CEDEx

Tél :

Mail professionnel :

ADRESSE PERSONNELLE :

.....

NOM ET PRÉNOM

.....

ENTRÉE - BÂTIMENT - RÉSIDENCE

.....

N° TYPE ET VOIE (EX : AVENUE DES FLEURS)

.....

MENTION SPÉCIALE DE DISTRIBUTION ET N° (EX : BP - TSA - ...) OU LIEU DIT

.....

CODE POSTAL/CEDEx LOCALITÉ DE DESTINATION OU LABELLÉ CEDEx

SECTION :

ENFi Lyon ENFiP Noisyle-Grand Groupe :

Montant de l'adhésion : Contrôleur-stagiaire : 55 €

ABONNEMENTS PRESSE CONFÉDÉRALE

NVO (hebdo d'actualité) OPTIONS (journal des cadres et techniciens)

VIENNOUVELLE (journal des retraités)

Date :/...../..... Signature :

www.financespubliques.cgt.fr • Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

Salle CAP nationales : Tél : 01.55.82.80.72 / 8073 / 8074 / 8075

Bulletin d'adhésion

Nos publications



nvo

La Nouvelle Vie Ouvrière

NUMÉRO SPÉCIAL
COMPRENDRE
POUR AGIR

SUPPLÉMENT À LA NVO N°3507 DU 13 DÉCEMBRE ET À ENSEMBLE LA CGT N°64 DE JANVIER 2014

CE QUE NOUS COÛTE LE CAPITAL



RÉPARTIR
AUTREMENT,
ÇA C'EST
CAPITAL

